

L'avènement de la politique de la main tendue ?



La pesante et accablante grisaille trainaillant depuis des mois sur le devenir ailé wallon au cœur d'une campagne médiatique maîtrisée et orchestrée au plus haut niveau a fait place mercredi dernier à un ciel dégagé non qualifiable d'azuréen pour autant. Autoriser et reconnaître cohabitent désormais dans le jargon ailé car la fumée noire persistante émanant du bureau présidentiel a changé de couleur...

Les « accords de la Saint-Servais » vont à coup sûr faire date dans les annales colombophiles wallonnes. Que s'est-il passé à Hal, ce mercredi 13 mai, lors de la réunion du Conseil d'Administration et de Gestion National ?

Le silence est de rigueur, rien ne filtre. Discuterait-on désormais en famille ? Ce serait en tout cas un signe encourageant. L'avenir nous le dira certainement ou tout au moins nous le fera comprendre. Une certitude cependant, les murs auraient en principe tremblé si l'on se réfère à un article publié sur un site flamand ce mercredi 13 mai dans la soirée, signé par une plume wallonne, confiné ensuite dans « Le coin français » de la rubrique « Actua » de la partie réservée aux Francophones (« **Coulon Futé** » : cet article est aussi lisible sur un site francophone qui a « copié » l'information en citant le lien).



L'évocateur « *Cela suffit Messieurs, il faut arrêter de ridiculiser la Wallonie !* » utilisé à cette occasion était aux antipodes d'un déchirant cri de désespoir, présentait bel et bien les apparences d'un appel vindicatif évoquant une « nouvelle » intimidation wallonne. Sans la moindre équivoque possible, le titre de présentation « *AWC Vers un nouveau chantage* » parlait de lui-même, annonçait le souhait wallon d'intervention auprès du Ministre Di Antonio afin de supprimer le Quiévrain des amateurs flamands. Le Quiévrain des amateurs flamands, voilà bien une expression traduisant la possession d'un bien acquis et pensé immuable aux yeux de certains !

Cette bombe, lancée dans la fourmilière ailée dont la charge n'est pas parvenue à exploser, constituait peut-être un dernier cri émanant d'une autorité se sentant vaciller, aculée, sortant

un ultime atout pour (r)éveiller et rameuter à sa solde les masses colombophiles flamande et wallonne intéressée ? Des supputations en l'occurrence ? Mais cela est toutefois pensable !

Un premier communiqué éclairant

Concernée, l'EPR Hainaut-Brabant wallon, par la plume de son président carolo chargé également de la communication au sein de l'AWC, annonçait par voie informatique ce mercredi 13 mai également mais à 18h14 (voir annexe. « Coulon Futé » n'a pas été privilégié car d'autres sites et correspondants de journaux ont été informés par cette même voie comme le prouve la liste des adresses-mails utilisées), « *la décision positive du Conseil d'Administration et de Gestion National de la RFCB concernant les étapes de Toury et de Fay-aux-Loges, organisables dès ce week-end et pouvant être prises en considération pour les championnats nationaux* ».

Sur un ton neutre, discret, sans forfanterie, utilisant de préférence les termes « plaisir » et « bonne nouvelle », toutes les menaces présidentielles promulguées de ces derniers temps étaient déclarées levées (« **Coulon Futé** » : illustration d'un plausible désaveu présidentiel conséquence d'une brèche dans la sacro-sainte unité flamande ou, dans le cas contraire, d'une effective prise de conscience de la Sixième Réforme de l'Etat ?).

Le ton respectueux adopté dans ce mail (« **Coulon Futé** » : aucune faute d'orthographe dans le communiqué originel, ce n'est pas le cas par contre lors de la transcription par un autre site ; le « visiteur », soucieux de ne pas être manipulé, a tout intérêt à se montrer prudent dans sa recherche d'informations) était certes différent de celui à l'origine de la crise de la semaine précédente, ne provoquait aucune déferlante sur les réseaux sociaux. Calme plat sur la toile en ce long pont de l'Ascension. Les « *pleureuses et crieuses d'enterrements* » (en terre africaine, « *les larmes, c'est de l'argent !* » pour les pleureuses professionnelles mandatées) des semaines précédentes devenaient derechef des sources taries...

Une première analyse !



Dans l'attente d'une communication attendue de la RFCB (« **Coulon Futé** » : le fichier « *Les lieux de lâcher en Wallonie officiellement autorisés* » était apparu sur le site fédéral un dimanche si la mémoire rédactionnelle ne fait pas défaut), un mot clé, **le respect**, se dégage de la première analyse menée. Certes une analyse à amender, à « peaufiner » sans aucun doute par la suite en fonction des apports procurés par le recul du temps. Les diverses formes de respect évoquées ci-dessous ne constituent pas une liste exhaustive, ne sont pas l'objet d'un éventuel classement.

1. **Le respect de la parole donnée.** Dès sa création, l'AWC a toujours clairement proclamé qu'elle était contre toute scission de la RFCB et par corollaire de la disparition des concours nationaux. Elle a toujours respecté les propos de la conférence de presse du 4 octobre 2014 tenue à Nivelles. Certes, dans des moments de crise, certaines évocations de scission ont pu être émises, mais elles sont tributaires « d'erreurs de jeunesse » dans les tractations, du climat

délétère éprouvant des mandataires bénévoles au service du plaisir ou du gagne-pain d'autrui.

2. **Le respect des amateurs.** Les Toury, Fay-aux-Loges incriminés ne sont pas des caprices de Pierre, Paul, Jacques ou d'un quelconque dirigeant wallon. Qu'on le sache ou plutôt qu'on se le rappelle ! Ils résultent du désir de la base, exprimé par les différents présidents les représentant lors d'assemblées hivernales, de voir ces étapes reprises sur leurs itinéraires 2015. Les « négociateurs » wallons ont œuvré dans ce sens. Leur obtention aura une répercussion sur le budget des amateurs, car le port pour ces étapes est moins élevé suite à la différence de kilométrage de convoyage. Si certains d'entre eux peuvent se permettre d'investir dans des achats hivernaux parfois conséquents, d'autres, certainement aussi méritants, doivent mettre sous haute surveillance leur budget colombophile pour ne pas compromettre celui de leur famille.

Avec le recul du temps, il est parfois difficile de comprendre certaines manœuvres de dirigeants wallons concernant ces étapes. L'unité de vue n'était pas toujours de mise, c'était une certitude. Quel intérêt était-il alors poursuivi ? La question peut être et doit être posée... Une décision a été prise au plus haut niveau, elle est à respecter sans aucune récupération permise.

3. **Le respect du législateur.** Suite à l'entrée en vigueur de la Sixième Réforme de l'Etat, les instances wallonnes ont pris leurs responsabilités face aux compétences transférées par la volonté du législateur mis en place au sortir de scrutins électoraux. Dans l'attente de l'ultime reconnaissance, l'AWC a composé avec ces instances. Celles-ci, dans un premier temps, lui demandaient des dossiers sportifs, juridiques... sur lesquels elles prendraient position après avoir entendu différentes argumentations. L'entérinement des itinéraires, de la réglementation répressive en cas de doping a été réalisé par le Ministre compétent suite à une préparation argumentée de son administration en concertation avec les mandataires nationaux francophones reconnus comme interlocuteurs par la Région wallonne.
Le Ministre, agissant en connaissance de cause, a demandé des permis de lâcher, en bonne et due forme (volgens de regelen der kunst), comme le lui autorise la Réforme. La délivrance par la FCF (Fédération Colombophile Française) des dits permis de lâcher, objets de la demande ministérielle, s'avère une preuve irréfutable pour d'éventuels dubitatifs. C'est indéniable, la teneur de la dernière réforme de l'Etat belge a été perçue correctement et à bon escient par les autorités ailées compétentes de « L'Hexagone », habituées, il est vrai, à être confrontées à la décentralisation existante sur leur territoire.
Par contre, dans le Nord du pays, le milieu politique flamand semble à première vue laisser la KBDB gérer. Toutefois, face au point de non-retour atteint, une prise de conscience de ce que représente et impose la régionalisation aux Wallons aurait (a), selon toute vraisemblance, pointé le nez dans certaines sphères flamandes avec pour première conséquence de gommer de précédentes divergences de vue. Des démineurs, conciliateurs, formateurs, explorateurs, ... (des termes entendus auparavant dans le contexte politique) sont-ils entrés en scène ? Attendre pour voir si une main est réellement tendue... Une fin à un entêtement présidentiel face aux décisions d'un Ministre a été en quelque sorte « sifflée ».
4. **Le respect de l'« arithmétique géographique ».** La problématique de la protection des installations aéroportuaires a sans aucun doute été, au cœur du débat du CAGN, un sujet très « chaud », très sensible et épineux à défendre pour la position présidentielle.

Personne ne se risquerait à dire le contraire. Des cartes, pour rappel, ont été publiées pour prouver le bien-fondé des décisions arrêtées à ce sujet. L'article évoqué précédemment en publie d'ailleurs une dans cette perspective.

La démarche explicative est certes compréhensible, il existe cependant un « mais » de taille pour tout observateur neutre et objectif forcé de s'interroger : « *Pourquoi ces cartes sont-elles utilisées dans le seul but de justifier la protection des aéroports parisiens. En d'autres termes, pourquoi des cartes à la même échelle ne sont-elles pas réalisées dans le but de protéger cette fois les installations aéroportuaires belges afin de pouvoir effectuer un travail comparatif ?* » La réponse à cette question formulée de deux manières différentes est simple. Les données numériques françaises relevées, justifiant l'interdiction levée de lâcher dans le couloir parisien incriminé et par la même occasion la position présidentielle, sont de loin plus « laxistes » que celles relatives aux lâchers effectués sur le territoire wallon à faible distance des aéroports. Un déséquilibre manifeste existe, l'administration du Ministre du Bien-être animal, compétent pour les aéroports, en est consciente. L'interdiction promulguée devenait laborieusement défendable lorsque le problème est envisagé sous tous ses aspects, comme le préconise l'honnêteté intellectuelle.

5. **Le respect de la personne.** La calme règne apparemment dans les rangs de l'AWC animée par aucun sentiment particulier de revanche éventuelle, le sentiment du devoir accompli prévaut. Et pourtant, certains de ses membres, des bénévoles comme dit plus haut, ont été l'objet de critiques, parfois très virulentes, justifiées aux yeux de certains pour diverses raisons (manque de travail cohérent ou d'information délivrée, crainte de perdre des avantages personnels, non-connaissance de l'apport réalisé dans la discrétion, ...).

« *Les chiens aboient, la caravane passe !* » dit un proverbe arabe.

Des premières certitudes !

Au terme d'une écoute mutuelle, le dialogue établi entre une majorité et une minorité a permis d'arrêter un consensus attendu par les Wallons, ainsi confortés du bien-fondé de leur persévérance à répondre aux demandes de leurs amateurs dans le strict respect de la législation en cours. Un enseignement pour le Nord à ne pas prendre à la légère en cas d'éventuelle crise à proscrire.



Rechercher le « vrai » s'avéra souvent, pour beaucoup d'amateurs comme pour la rédaction de « Coulon Futé », un chemin parsemé d'embûches, d'informations à trier car la manipulation et l'intox étaient souvent de la partie. A chacun de partir à la recherche dans sa mémoire des auteurs des différents parlers vrais...

Annexe

Mesdames,

Messieurs,

AVIS IMPORTANT

Par la présente, nous avons le plaisir de vous annoncer la décision positive du Conseil d'Administration National de la RFCB concernant les étapes de Toury et de Fay aux loges.

En plus de pouvoir être organisées à partir de ce week-end, celles-ci sont officiellement reprises comme étapes pouvant entrer en considération dans les championnats nationaux RFCB 2015.

Nous vous adressons cette information afin que vous la diffusiez aux sociétés de votre groupement de demi-fond et aux amateurs.

Un communiqué officiel de la RFCB devrait certainement suivre mais nous désirions vous tenir informé de cette bonne nouvelle.

Le Président

De l'Entité provinciale regroupée

Hainaut-Brabant wallon ;

Chapelle Bernard

Mesdames,

Messieurs,

AVIS IMPORTANT

Par la présente, nous avons le plaisir de vous annoncer la décision positive du Conseil d'Administration National de la RFCB concernant les étapes de Toury et de Fay aux loges.

En plus de pouvoir être organisées à partir de ce week-end, celles-ci sont officiellement reprises comme étapes pouvant entrer en considération dans les championnats nationaux RFCB 2015.

Nous vous adressons cette information afin que vous la diffusiez aux sociétés de votre groupement de demi-fond et aux amateurs.

Un communiqué officiel de la RFCB devrait certainement suivre mais nous désirions vous tenir informé de cette bonne nouvelle.

Le Président

De l'Entité provinciale regroupée

Hainaut-Brabant wallon ;

Chapelle Bernard